



Comité des projets
5^e réunion
7 mars 2013
Londres, Royaume-Uni

**Rapport du
Sous-comité virtuel de présélection (SCVP)
sur cinq propositions de projets concernant
le café**

Contexte

1. Le présent rapport contient les évaluations du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur les cinq propositions de projets ci-après (une proposition révisée et quatre propositions nouvelles) qui seront examinées par le Comité des projets et le Conseil en mars 2013 :

Annexe I : Promotion de la caféiculture durable par l'amélioration de la productivité avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes au Cameroun et en République centrafricaine

Annexe II : Promotion d'une filière du café durable au Burundi

Annexe III : Qualité, durabilité et maillage pour améliorer la compétitivité de la filière café de Veracruz au Mexique

Annexe IV : Autonomiser les femmes dans les coopératives de café du Brésil pour améliorer la qualité du café

Annexe V : Valorisation des origines de café d'Éthiopie au moyen de l'étiquette d'Identification géographique protégée de l'Union européenne (étiquette IGP)

2. Le SCVP est actuellement constitué du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et de l'Indonésie (Membres exportateurs) et de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique (Membres importateurs).

Mesures à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner le rapport du SCVP et à soumettre une recommandation au Conseil sur les propositions.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION (SCVP)

Résumé de l'évaluation des projets par domaine technique

Février 2013

RECOMMANDATION DU (SCVP)	Promotion de la caféiculture durable par l'amélioration de la productivité avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes au Cameroun et en République centrafricaine	Promotion d'une filière du café durable au Burundi	Qualité, durabilité et maillage pour améliorer la compétitivité de la filière café de Veracruz au Mexique	Autonomiser les femmes dans les coopératives de café du Brésil pour améliorer la qualité du café	Valorisation des origines de café d'Éthiopie au moyen de l'étiquette d'Identification géographique protégée de l'Union européenne (étiquette IGP)
Projet avalisé	✓	✓✓	✓	✓	✓
Projet avalisé sous réserve d'observations					✓
Projet non avalisé	✓			✓	
Recommandation générale	<p>La proposition a été examinée pour la troisième fois par le SCVP en février 2013.</p> <p>Le SCVP était partagé entre l'approbation et le rejet du projet.</p>	<p>La proposition a été examinée pour la première fois par le SCVP en février 2013.</p> <p>Le SCVP a recommandé d'approuver la proposition compte tenu des observations techniques fournies.</p>	<p>La proposition a été examinée pour la première fois par le SCVP en février 2013.</p> <p>Le SCVP a recommandé d'approuver la proposition compte tenu des observations techniques fournies.</p>	<p>La proposition a été examinée pour la première fois par le SCVP en février 2013.</p> <p>Le SCVP était partagé entre l'approbation et le rejet du projet.</p>	<p>La proposition a été examinée pour la première fois par le SCVP en février 2013.</p> <p>Le SCVP a recommandé d'approuver la proposition compte tenu des observations techniques fournies.</p>

ÉVALUATION DU SCVP – PROPOSITION REVISÉE

Promotion de la caféiculture durable par l'amélioration de la productivité avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes au Cameroun et en République centrafricaine – proposition révisée soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC). Voir les documents PJ-36/12 Rev. 1 pour le schéma et PJ-42/13 (projet 1.8) pour le résumé du projet.

Critères de l'OIC**1. Éligibilité du pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16 ?**

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Le Cameroun est Membre de l'OIC et du FCPB. La République centrafricaine est Membre de l'OIC et du FCPB et un PMA.

2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. L'objectif général est la promotion d'une filière café durable au Cameroun et en République centrafricaine en améliorant la productivité et en intégrant les jeunes et les femmes à la chaîne de valeur du café. Les questions stratégiques sont également couvertes : amélioration de la qualité, amélioration des systèmes de commercialisation, régénération des capacités de production, augmentation de la consommation locale et amélioration de la productivité.

3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales?

Membre 1 : Oui. Très en accord avec la reconstruction de la filière café de ces pays.

Membre 2 : Pas conscient.

Membre 3 : Oui. Le projet appuiera les efforts déployés par les gouvernements des deux pays pour améliorer les moyens de subsistance des populations actives dans la filière café et réduire ainsi la pauvreté.

4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants ?

Membre 1 : Oui. La proposition suit l'approche classique de création de coopératives et d'appui au financement au moyen de fonds de prêts renouvelables qui doivent être considérés comme une des nombreuses formes de financement. Il convient également d'envisager plus attentivement les produits financiers qui répondraient plus généralement aux besoins généraux et de liquidités des ménages.

Membre 2 : Oui. Le Robusta de qualité est un marché à créneau.

Membre 3 : Non. La proposition tient compte des observations précédentes du SCVP.

5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?

Membre 1 : Oui. Le projet aborde les problèmes tout au long de la chaîne de valeur du café, ce qui participera à la viabilité de tous les acteurs de la chaîne.

Membre 3 : Oui. Revenus plus élevés pour les producteurs, bonnes pratiques agricoles, bonnes stratégies de commercialisation, participation des jeunes et des femmes.

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Non. L'envergure n'est pas suffisante.

Membre 3 : Oui

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Oui. Semble en accord avec les objectifs du gouvernement.

Membre 2 : Non.

Membre 3 : Oui. Cameroun : 500 000 dollars sur 2 479 900 dollars
République centrafricaine : 450 000 dollars sur 2 590 700 dollars.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Le renforcement des capacités est un élément important du projet.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Non. Bon point de départ en terme d'identification des femmes (et des jeunes) en tant que cible, et d'identification des rôles dans la chaîne de valeur ; nous attendons plus de détail et d'information sur les méthodes pendant la mise en œuvre. Des indicateurs sexospécifiques plus précis devraient être élaborés.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Les éléments du projet concernent spécifiquement la participation des jeunes et des femmes.

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire?

Membre 1 : Non. Une bonne description des autres institutions collaboratrices est donnée mais le partage des coûts n'est pas reflété dans le budget.

Membre 2 : Non.

ÉVALUATION DU SCVP –NOUVELLE PROPOSITION

Promotion d'une filière du café durable au Burundi, proposition soumise par la Fondation Kahawatu du Burundi. Voir les documents PJ-43/12 pour le schéma et PJ-42/13 (projet 1.1) pour le résumé du projet.

Critères de l'OIC

1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16?

Membre 1 : Oui. Le café représente actuellement 59% des recettes d'exportation du Burundi, selon la proposition, et une amélioration de la filière pourrait améliorer la sécurité alimentaire en aidant les gens à accéder (acheter) plus facilement aux produits alimentaires au moyen de cette culture commerciale.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Le Burundi est un pays en développement, un PMA et un membre du FCPB.

2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?

Membre 1 : Oui. La proposition promeut le café durable, la production respectueuse de l'environnement et l'amélioration de la qualité et de la productivité du café.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. L'objectif principal du projet est la promotion d'une filière café durable qui est aussi l'un des objectifs de l'Accord de 2007. En outre, le projet couvre plusieurs questions stratégiques du Plan stratégique de l'OIC, comme l'augmentation de la production et de la productivité (élément 3), l'amélioration de la qualité (élément 4), l'amélioration des systèmes de commercialisation (élément 8), la diversification (élément 6).

3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui

4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants?

Membre 1 : Oui. Plus de détail doivent être fournis sur les dépenses pour chaque élément et sur le mode de détermination de chaque poste. En ce qui concerne l'élément 2, il conviendrait de procéder à une analyse des bailleurs de fonds existants avant de mettre en places des facilités de crédit renouvelable, et s'assurer qu'aucune caisse de crédit locale ou aucun intermédiaire financier

de taille moyenne ne peut jouer un rôle. D'une manière générale, et dans ce cas particulier où les caféiculteurs procèdent à des cultures intercalaires et ont des activités agricoles et rémunérées supplémentaires, il serait important de ne pas centrer les produits financiers uniquement sur la production de café mais de prendre en compte l'ensemble des liquidités du ménage avant d'élaborer des produits financiers en conséquence. Outre le crédit pour les intrants, des produits d'épargne et d'assurance, à commencer par des assurances-prêt/décès, devraient également être offerts.

Un accent sur l'apiculture et la myciculture permettra d'améliorer les possibilités d'emploi. Cependant, il n'y a pas d'examen du marché du miel et des champignons. Le potentiel interne existe-t-il ou l'accent serait-il mis sur les exportations ? Existe-t-il une analyse suggérant que ces investissements seraient rentables ?

Membre 2 : Non.

Membre 3 : Non.

5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires?

Membre 1 : Oui, la durabilité est mentionnée dans la proposition, notamment en référence aux facilités de crédit renouvelable. Un plan précis de viabilité n'est pas donné mais il est possible que, si les institutions et systèmes nationaux existants sont intégrés au projet, la durabilité soit améliorée.

Dans un pays à forte densité comme le Burundi, l'accent que le projet met sur l'intensification de l'efficacité des systèmes de production sur des superficies limitées peut avoir un impact positif durable sur les bénéficiaires.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Les producteurs bénéficieront de l'appui financier et technique ainsi que de l'augmentation de leurs revenus dû à la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles.

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Oui. Étant donné l'ampleur et le nombre d'éléments et d'activités, le budget et un calendrier de cinq ans semblent appropriés.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui.

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Oui. Étant donné l'ampleur et le nombre d'éléments et d'activités, le budget et un calendrier de cinq ans semblent appropriés.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Cinq ans

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Oui. Un protocole d'accord a été signé par Kahawatu et le Ministre de l'agriculture du Burundi et des contributions en nature sont mentionnées mais pas détaillées. Il précise que ce programme de 9,4 millions de dollars sera financé par des activités de financement auprès d'individus, de fondations, de commandites RSE, de programmes d'aide gouvernementale et de ressources en nature des partenaires. A bien regarder, cette proposition ne précise pas le montant demandé au FCPB au titre de ce programme, en supposant que la demande ne soit pas de 9,4 millions de dollars.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Contribution en nature du gouvernement mais aucune information spécifique à cet égard.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Oui. Ce projet met l'accent sur le renforcement des capacités des petits caféiculteurs dans l'ensemble de ses éléments.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Le projet permettra de renforcer les capacités au moyen de la formation des producteurs, qui portera sur les méthodes agricoles respectueuses de l'environnement, les bonnes pratiques agricoles, la gestion informatique et la gestion du crédit.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Non. Les aspects sexospécifiques sont discutés en termes de rôle dans la production de café mais ils pourraient être traités plus directement par élément.

Membre 2 : Mieux mettre en évidence les aspects sexospécifiques dans le renforcement des capacités.

Membre 3 : Non. Nous ne pensons pas que cela devrait être un problème puisque la participation de la communauté locale se traduira nécessairement par une implication des femmes.

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?

Membre 1 : Non. L'effet de levier devrait être traité plus directement. Les fonds nécessaires au programme sont actuellement recherchés au moyen d'activités de collecte de fonds auprès d'individus, de fondations, de commandites RSE, de programmes d'aide gouvernementale et de ressources en nature des partenaires. A bien regarder, cette proposition ne précise pas

le montant demandé au FCPB au titre de ce programme, en supposant que la demande ne soit pas de 9,4 millions de dollars.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. Bon exemple de partenariat public-privé où les fonds sont mobilisés par Kahawatu.

ÉVALUATION DU SCVP –NOUVELLE PROPOSITION

Qualité, durabilité et maillage pour améliorer la compétitivité de la filière café de Veracruz au Mexique – proposition soumise par l'Institut d'écologie du Mexique. Voir les documents PJ-44/13 pour le schéma et PJ-42/13 (projet 1.2) pour le résumé du projet.

Critères de l'OIC

- 1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16?**

Membre 2 : Oui.

- 2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?**

Membre 2 : Oui.

- 3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?**

Membre 3 : Non. Pas conscient.

- 4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants?**

Membre 1 : Un problème constaté. Les objectifs et activités de chaque élément sont bien développés et détaillés. Je ne vois pas de grandes lacunes dans la proposition. Elle présente une stratégie globale visant à améliorer la qualité du café, à améliorer la commercialisation du café et à promouvoir des techniques agricoles durables dans la caféiculture.

Remarque : Au titre de l'élément 6, activité 3, le projet prévoit l'intégration des jeunes et des enfants dans l'industrie du café et de l'entretien de la forêt montagnaise humide. Le libellé actuel peut être interprété comme la promotion de l'emploi des jeunes et des enfants dans l'industrie du café. Aucun éclaircissement n'étant donné sur la participation des enfants, il serait utile d'en fournir.

Membre 2 : Oui. Aucune analyse de la commercialisation et aucun partenaire du marché.

- 5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires?**

Membre 1 : Oui. Ce projet a de bonnes chances d'avoir un impact durable pour les bénéficiaires, avec le soutien du Café in Red et INECOL, CIIDTTAC et CAFECOL, et l'accent mis sur le renforcement de la collaboration entre les institutions pour développer la filière café. Ce projet inclut également la formation des caféiculteurs et des coopératives sur les bonnes pratiques. Il prévoit

4000 bénéficiaires potentiels et 400 activités sur l'amélioration de la qualité de vie des producteurs des caféiculteurs, de leurs familles, de leurs cultures et de la forêt montagnaise humide.

Membre 2 : Non. Pas évident sans une stratégie de commercialisation définie.

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Oui. La portée et l'ampleur des activités proposées dans ce projet de quatre ans avec un budget proposé de 4 284 490 de dollars sont appropriées.

Membre 2 : Non. Trop d'environnement et peu de commercialisation. Qu'en est-il du vrai marché des services environnementaux et du vrai plus du café certifié ?

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Oui. Quatre ans est une durée appropriée pour mener à bien le projet.

Membre 2 : Oui.

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Oui. La contribution du gouvernement est précisée.

Membre 2 : Non. A peine.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Oui. Ce projet a de bonnes chances d'avoir un impact durable pour les bénéficiaires, avec le soutien du Café in Red et INECOL, CIIDTTAC et CAFECOL, et l'accent mis sur le renforcement de la collaboration entre les institutions pour développer la filière café. Ce projet inclut également la formation des caféiculteurs et des coopératives sur les bonnes pratiques. Il prévoit 4000 bénéficiaires potentiels et 400 activités sur l'amélioration de la qualité de vie des producteurs des caféiculteurs, de leurs familles, de leurs cultures et de la forêt montagnaise humide.

Membre 2 : Oui.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Non. Une référence a pu m'échapper mais les aspects sexospécifiques ne sont pas abordés.

Membre 2 : Non.

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?

Membre 1 : Oui. La proposition stipule que les institutions participantes fourniront 25% du coût du projet en ressources en nature. Ces institutions sont CIIDTTAC, INECOL, INIFAP, CAFECOL, Café In Red.

Membre 2 : Non

ÉVALUATION DU SCVP –NOUVELLE PROPOSITION

Autonomiser les femmes dans les coopératives de café du Brésil pour améliorer la qualité du café – nouvelle proposition soumise par le chapitre brésilien de *International Women's Coffee Alliance* (IWCA). Voir les documents PJ-45/13 pour le schéma et PJ-42/13 (projet 1.3) pour le résumé du projet.

Critères de l'OIC

- 1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16?**

Membre 2 : Oui.

- 2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?**

Membre 2 : Oui.

- 3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?**

Membre 2 : Non. Très peu de priorité au Brésil.

- 4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants?**

Membre 1 : Oui. Une formation autonome n'est pas un moyen très efficace d'autonomiser les gens. Une telle formation devrait être intégrée dans une stratégie plus large pour accroître le rôle des femmes et leurs bénéficiaires dans la filière café. Le projet propose de former une femme de chaque région productrice de café à l'évaluation de la qualité, avec l'espoir qu'elle deviendra formatrice et retournera dans sa région d'origine pour, à son tour, assurer la formation. Alors que le "coup de pouce" est évoqué comme un résultat du projet, peu de détails sont donnés sur la façon dont ces femmes seront aidées à créer et à maintenir leurs programmes de formation des instructeurs dans la région.

Membre 2 : Oui. Peu de vulgarisation et peu de formation (uniquement en nature).

- 5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires?**

Membre 1 : Non. Les 12 femmes qui recevront la certification en évaluation de la qualité grâce à ce programme pourront améliorer la qualité de leur café et, éventuellement, obtenir un meilleur prix. Le soutien post-programme de formation n'est pas précisé dans la proposition et aura une incidence sur la façon dont les participantes seront en mesure de tirer parti de leur formation en évaluation de la qualité après leur retour dans leur région.

Membre 2 : Oui.

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Non. Ce projet vise à former seulement 12 femmes dans l'espoir qu'elles "multiplieront" les effets du projet en assurant la formation dans leurs régions. Le soutien post-programme de formation n'est pas précisé dans la proposition et aura une incidence sur la façon dont les participantes seront en mesure de tirer parti de leur formation en évaluation de la qualité après leur retour dans leur région. Cet aspect du projet pourrait être amélioré.

Membre 2 : Non. Ampleur trop vaste pour des formations individuelles.

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Le calendrier du projet est de six mois. On ne connaît pas précisément la durée du programme de formation et l'étendue du travail de suivi après la formation. Si ce projet a pour but unique de financer la formation de 12 femmes, une durée de six mois serait appropriée. Toutefois, pour augmenter la viabilité, un soutien de suivi des femmes formées serait avisé de sorte que la formation soit utilisée efficacement et que les femmes soient en mesure de former d'autres personnes dans leur région.

Membre 2 : Non. Six mois est une durée trop courte.

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Non. Pas de fonds publics indiqués. Le partage des coûts se fera par des ressources en nature de l'IWCA.

Membre 2 : Oui/Non. Pas d'engagement profond du gouvernement.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Non/peut-être oui. Ce programme vise à former 12 femmes dans l'espoir qu'elles "multiplieront" les effets du projet en assurant la formation dans leurs régions. Le projet visé à augmenter la capacité des 12 femmes et pourrait potentiellement mener au renforcement des capacités de la communauté locale si l'effet multiplicateur devient une réalité grâce à la formation assurée par les femmes dans leurs régions.

Membre 2 : Non.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Non. Ce projet est axé sur la formation des femmes et l'accroissement de leurs capacités en matière de café ; toutefois, les aspects sexospécifiques plus généraux au Brésil et dans l'industrie du café ne sont pas pris en compte.

Membre 2 : Oui. Voire trop !

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?

Membre 1 : Oui. Ce projet demande 45 000 dollars et un partage des coûts de 5000 dollars par *International Women's Coffee Alliance* (IWCA) au moyen de ressources en nature.

Membre 2 : Oui.

ÉVALUATION DU SCVP –NOUVELLE PROPOSITION

Valorisation des origines de café d'Éthiopie au moyen de l'étiquette d'identification géographique protégée de l'Union européenne (étiquette IGP) – proposition soumise par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et illycaffè. Voir les documents PJ-46/13 pour le schéma et PJ-42/13 (projet 1.4) pour le résumé du projet.

Critères de l'OIC

1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Oui. L'Éthiopie est un pays en développement, fait partie des PMA et est également membre du FCPB.

2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?

Membre 2 : Oui.

Membre 3 : Les informations fournies ne sont pas suffisantes pour évaluer le projet.

3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?

Membre 1 : Oui.

Membre 2 : Oui.

4. Le projet présente-t-il des lacunes ou des problèmes importants?

Membre 1 : Oui. La proposition est de 4 millions de dollars, dont 1,6 million de dollars pour la construction. Les détails sont essentiellement limités au cadre logique et à une énumération de points. Il n'est pas possible d'évaluer avec plus ou moins de précision les activités sur la base des informations présentées.

Membre 2 : Oui. Cofinancement + évaluation de l'identification géographique protégée (IGP)

5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires?

Membre 1 : Incertain. Peu clair – pas assez d'information. Il n'est pas évident que l'octroi de la marque déposée IGP aux trois régions productrices de café éthiopien se traduira par une augmentation de la valeur du café sur le marché. Une analyse du marché final pourrait être appropriée avant de se lancer dans ce

projet de 4 millions de dollars. En outre, même avec la marque déposée IGP, un accent plus marqué devrait être mis sur une formation à la qualité du café afin d'accroître les possibilités qu'il bénéficie d'un prix plus élevé.

Membre 2 : Oui.

6. L'ampleur et l'envergure du projet sont-elles appropriées ?

Membre 1 : Non. Des informations complémentaires sont nécessaires. La majorité des fonds demandés concernent les frais administratif et de gestion. Comme indiqué précédemment, davantage de ressources devraient être affectées à la formation à la réglementation IGP (actuellement seulement 180 000 dollars sur deux ans).

Membre 2 : Non. Envergure plus régionale et plus large.

7. Le calendrier du projet est-il approprié ?

Membre 1 : Manque de clarté. Deux ans peuvent être suffisants pour mettre en place la structure nécessaire à l'obtention et au maintien de la marque déposée IGP pour les trois régions éthiopiennes ; toutefois, la proposition manque tellement de détails qu'il est difficile de porter un jugement.

Membre 2 : Oui.

8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?

Membre 1 : Non. Aucune évidence de contrepartie.

Membre 2 : Pas indiquée.

Membre 3 : Pas de contrepartie.

9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?

Membre 1 : Oui. Ce projet inclut une formation limitée en matière de réglementation IGP sur la qualité. Il s'agit d'une petite partie du projet.

Membre 2 : Oui.

10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?

Membre 1 : Non. Ce projet n'aborde pas les aspects sexospécifiques.

Membre 2 : Non. A inclure.

11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?

Membre 1 : Non. Aucune ressource supplémentaire mobilisée.

Membre 2 : Oui/non. Mieux détailler la contribution des parties prenantes.

LISTE DES ACRONYMES EMPLOYÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CAFECOL	<i>Centro Agroecológico del Café AC</i>
CIIDTTAC	Centre international de recherche, d'innovation, de développement et de transfert de technologie "Alfredo Cabañas"
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPB	Fonds commun pour les produits de base
ICAFFE	Institut du café du Costa Rica
INECOL	Institut d'écologie, A.C.
INIFAP	Institut national de la foresterie, de l'agriculture et des pêches
IGP	Identification géographique protégée
OIAC	Organisation interafricaine du Café
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSE	Paiement pour les services environnementaux
SCVP	Sous-comité virtuel de présélection